Nations Unies A/HRC/54/NGO/232



Distr. générale 7 février 2024

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

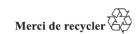
Cinquante-quatrième session
11 septembre-13 octobre 2023
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général

Exposé écrit* présenté par Jeunesse Etudiante Tamoule, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 août 2023]

^{*} Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.





Mullivaikkal: journée de commémoration du génocide tamoul: le 18 mai marque 14 ans sans justice pour le génocide tamoul et toujours une attente pour une justice pénale internationale

Cette année marque le 14e anniversaire du génocide tamoul atteignant un crescendo à Mullivaikkal.

Nous observons aujourd'hui dans le monde entier le "Jour du souvenir du génocide tamoul".

Aujourd'hui encore, les accaparements de terres planifiées se poursuivent et les centres du patrimoine tamoul continuent d'être détruits, puis la démographie modifiée. Alors que nous avons perdu des centaines de milliers de civils tamouls innocents, et plusieurs régions « colonisées », depuis l'indépendance, 14 ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre, sans réponse à ce qui est arrivé à 146 679 Tamouls.

A la fin de la guerre, des milliers de nouveau-nés ou de jeunes enfants ont été emmenés de force dans la région sud cinghalaise et il y a encore des mères qui attendent de savoir ce qu'il est advenu de leurs enfants

Depuis le 21 février 2017, les mères sont au bord des routes, attendant l'arrivée de leurs maris, femmes et enfants. Plusieurs mères sont mortes en attendant.

13^e amendement:

L'une des principales raisons du conflit national au Sri Lanka est la constitution unitaire dans laquelle dominent le cinghalais et le bouddhisme, dans un pays multiculturel et multireligieux.

Le système d'État unitaire est la raison fondamentale de la destruction du vivre ensemble sur l'île.

Depuis l'introduction du 13e amendement comme solution politique, les Tamouls ont rejeté le 13e amendement au motif qu'ils ne peuvent pas atteindre une autonomie et une autodétermination significatives tant que la gouvernance de l'État est sous une structure d'État unitaire sous le contrôle des Cinghalais. Trente-six ans se sont écoulés depuis que le 13e amendement a été promulgué mais pas entièrement mis en œuvre, la situation est aujourd'hui bien pire que lorsqu'il a été promulgué. Le président actuel, Ranil Wickremasinghe et le gouvernement ont pris l'initiative de subjuguer le peuple tamoul en imposant le 13e amendement vide de droits fonciers et de pouvoirs de police.

Nouvelle loi antiterroriste:

Lorsque la loi sur la prévention du terrorisme (PTA) a été mise en œuvre pour la première fois en 1979, elle a été portée contre les Tamouls. Ce gouvernement abroge l'actuelle Loi sur la prévention du terrorisme et crée une nouvelle loi appelée Loi antiterroriste.

Afin de répondre aux conditions du Fonds monétaire international, ce gouvernement doit créer une législation antidémocratique pour réprimer le soulèvement de son propre peuple. De plus, il ne fait aucun doute qu'ils utiliseront ladite loi pour kidnapper et faire disparaître le peuple tamoul. Selon les commentateurs, cette nouvelle loi a limité la lutte démocratique, les rassemblements réclamant la justice et les luttes d'attention à tel point que même les médias, qui fonctionnent de manière indépendante, ne peuvent pas parler de notre lutte.

Départements d'archéologie et de foresterie :

Des moines bouddhistes et les forces armées sri-lankaises ont détruit la statue d'Adhilingeswarar à Vedukunari Malai, enlevé l'ancienne statue de Shiva lingam appartenant aux Tamouls à Kurundur Malai et érigé des temples bouddhistes en violation des ordonnances judiciaires. Ils ont ensuite saisi le temple Murugan à Kusalana Malai, attaqué Arisi Malai.

Les efforts pour installer un temple bouddhiste sur un terrain privé à Kandarodhai ont été intensifiés par les moines bouddhistes. Ainsi, les identités religieuses des Tamouls sont continuellement détruites dans notre patrie.

Les efforts visant à faire du Sri Lanka une terre bouddhiste cinghalaise en créant des monastères bouddhistes et en établissant des colonies cinghalaises dans des endroits où les Cinghalais ne vivent pas se déroulent très rapidement dans les régions tamoules. Aujourd'hui, les Tamouls sont confrontés à un génocide extrême dans leur patrie.

Les tribunaux du Nord-Est sont impuissants :

Les jugements rendus par les tribunaux du Nord-Est contre la construction illégale de temples bouddhistes sont devenus impuissants. Même après que le tribunal de district de Mullaitivu a ordonné qu'aucune construction ne soit effectuée à Kurundur Malai, un grand dagoba bouddhiste y a été construit, défiant les ordonnances du tribunal. C'est parce que les ordonnances judiciaires contre l'accaparement des terres bouddhistes cinghalaises émises par tous les juges du Nord-Est sont ignorées par le gouvernement.

Le gouvernement cinghalais continue de violer de manière flagrante les normes internationales avec une justice différente pour les Cinghalais et les Tamouls. C'est la preuve que le système judiciaire sri-lankais n'est pas apte à enquêter sur les crimes de guerre commis par ses forces armées cinghalaises.

Mécanisme sud-africain pour la vérité et la réconciliation :

Alors que les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU atteignent une étape critique pour fournir une résolution sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité contre le peuple tamoul, une autre tactique trompeuse pour échapper à la communauté internationale est proposée. Ils ont adopté un modèle trompeur de mécanisme de vérité et de réconciliation comme moyen de gagner plus de temps. Si ce mécanisme est appliqué, il aidera les personnes impliquées dans de graves violations des droits de l'homme à échapper aux sanctions et il aidera le Sri Lanka à poursuivre sans relâche ses soixante-quinze ans de génocide tamoul.

Le Diaspora Tamoul:

Même si les Tamouls vivent aujourd'hui dans le monde entier, leur patrie d'origine est le Tamil Nadu en Inde et le Tamil Eelam au Sri Lanka. Au cours des années 1800 et 1900, un nombre important de Tamouls ont été emmenés dans des pays du monde entier pour construire les infrastructures et l'économie de plusieurs pays. Aujourd'hui, ils font partie de la plupart des pays et participent au développement économique des pays où ils vivent aujourd'hui.

En raison de la guerre, plus d'un million et demi de Tamouls d'Eelam ont migré et se sont installés dans de nombreux pays du monde entier. La plus grande force des Tamouls est la diaspora tamoule et nous vous demandons de comprendre la réalité de la politique du Sri Lanka, qui utilise son statut d'État et utilise les politiques internationales pour se protéger et en même temps, poursuit sa politique de destruction de la base des moyens de subsistance des Tamouls et d'autres communautés au Sri Lanka.

Nous appelons tous ceux qui vivent dans ce pays et comprenons que le Sri Lanka a détruit sa propre économie et a obtenu des crédits du

Fonds monétaire international, 17 fois dans son existence, à cause de sa politique fondée sur le racisme et sur la volonté de créer un pays bouddhiste cinghalais.

Nous demandons aux dirigeants de France et du monde entier de ne pas tomber dans la politique génocidaire du Sri Lanka, qui a poussé 1,5 million de Tamouls et d'autres communautés à quitter le pays et continue de détruire la vie de plusieurs millions de Tamouls et d'autres communautés du pays.

Nous appelons les membres du Conseil des Droits de l'Homme à :

- Reconnaître la résolution sur le génocide adoptée à l'unanimité par le Conseil provincial du Nord du Sri Lanka le 10 février 2015.
- Diriger des mesures appropriées auprès de la Cour pénale internationale en soulignant que le peuple tamoul touché n'a confiance en aucune commission ou enquête nationale.
- Nommer un rapporteur spécial chargé de surveiller et d'enquêter sur les violations des droits humains et la répression en cours contre le peuple tamoul dans le Nord et Est du Sri Lanka.

Aux rapporteurs spéciaux et experts des organes de traités :

 Nous vous prions de nous aider à assurer la protection des défenseurs des droits humains au Sri Lanka pour qu'ils puissent exercer leur travail légitime, dans un environnement sûr et propice, sans crainte de menaces, d'actes d'intimidation ou de représailles de quelque nature que ce soit, les témoins et les familles en quête de vérité et de justice, qui n'ont pas réussi à poursuivre ceux contre lesquels il y avait des preuves d'actes répréhensibles.

Aux membres de la 4ème commission de l'Assemblée Générale

• Reconnaître Eelam Tamil en tant que territoires non autonomes

Aux conseillers du SGNU

 À la conseillère spéciale des Nations unies pour la prévention du génocide, Mme Wairimu Nderitu

Nous demandons respectueusement la possibilité de vous informer sur le travail de la Coalition de plus de 13800 organisations tamoules directement ou via une plateforme en ligne. Dans vos remarques à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes du génocide, nous vous exhortons à souligner l'importance des réparations pour les victimes des atrocités commises par l'armée génocidaire sri-lankaise et à encourager le gouvernement sri-lankais à accélérer l'adoption du projet de loi sur les réparations... Enfin, nous demandons à votre Bureau d'envisager de rédiger un rapport sur le lien entre la non-répétition du génocide et les réparations. Avoir un panel de discussion avec Eelam Tamouls victime du génocide au Sri Lanka

 Au Conseiller spécial du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger de reconnaître l'échec des Nations Unies à empêcher les Tamouls du génocide et de proposer des mesures appropriées pour protéger

4

A.D.A.M. ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS, ACADEMIE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, ACTION DE LA JEUNESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, Action des Chrétiens Pour les droits de l'homme, Action for education and the Promotion of women, Action for Protection of Child Rights, ACTION INTERNATIONALE CONTRE L'IMPUNITÉ (A.I.C.I.)., ACTION POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT, ACTION POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, Action pour la Protection des Droits de l'Enfant, ACTION POUR LE PATRIOTISME LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME, Action Pour l'Education au Développement Durable et aux Droits Humains, ACTIONS ECOLOGIQUES FRANÇAISES, Advocates for Justice and Human Rights, Advocates for Peace and Human Rights, African Heritage Foundation Nigeria, AGARAM, AGARAM TRANSLATION SERVICES (AGARAM TS), Agence Internationale des Droits de l'Homme, AGIR POUR LA SOLIDARITE EN AFRIQUE (A.S.A.)., AIDE CITOYENNE ET DEVELOPPEMENT CONCERTE, AJACCIO HUMAN RIGHTS CENTER, ALLIANCE DES JURISTES POUR LES DROITS DE L'HOMME, Alliance internationale contre le génocide, ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LE GENOCIDE DES TAMOULS, Alliance Internationale de Défense des Droits Humains, GLOBAL TAMIL MOUVEMENT, Gouvernement en Exil du Tamil Eelam, Alliance Internationale des Objectifs du Développement Durable, ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA JUSTICE, Alliance internationale pour la liberté de Tamil Eelam, Alliance of Lawyers for Human Rights, ALLIANCE POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE (AJI), ALLIANCE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (ADDUS)., ASSE: ACTION DE SOLIDARITE ET DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS, ASSOCIATION BOURGUIGNONNE DES ETUDIANTS AFRICAINS - ABEA -, ASSOCIATION CARITATIVE ETUDIANTE POUR LA JEUNESSE, ASSOCIATION CULTURE FEMMES, ASSOCIATION D'AIDE ET DE DEVELOPPEMENT A LA CIVILITE VOLONTAIRE A.D.C.V., ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES CITOYENS DU MONDE, ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES ENFANTS, ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS EN SORBONNE, ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ADEAGE. ASSOCIATION DE LA SOLIDARITÉ DES ETUDIANTS DE BORDEAUX, ASSOCIATION DE SOLIDARITE BORDEAUX, ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSOCIATION DES ANONYMES ET PERSÉCUTÉS DU GÉNOCIDE TAMOULE, Association des Artistes du Monde, ASSOCIATION DES CHRETIENS TAMOULS DE FRANCE, ASSOCIATION DES CHRETIENS TAMOULS POUR LA PAIX ET JUSTICE, ASSOCIATION DES DROITS DE L'HOMME DE CHARENTE, Association des Droits de l'Homme de Nevers, Association des élèves et étudiants Tamouls en France, ASSOCIATION DES ETUDIANTS AFRICAINS DE LA SORBONNE (ADEAS). ASSOCIATION DES ETUDIANTS NORD AFRICAINS DE FRANCE (ENAF), ASSOCIATION DES ETUDIANTS POUR LES DROITS DE L'HOMME ASEDH, ASSOCIATION DES FEMMES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ASSOCIATION DES FEMMES SOLIDAIRES DU MONDE, ASSOCIATION DES JEUNES DE LA DIASPORA TAMOUL, une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.